

X

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet:

ST.U/87.42  
ALIENATION DE TERRAIN  
EN Z.A.E.C.  
au profit de M.  
LIGEARD

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

RECU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE

01. JUIN 1987

COMMUNE DE ROYAN  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt sept  
le 15 mai 1987 à 17 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la  
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST - DAUZIDOU  
BENOIT - BIROLLEAU - COUNIL - LACOTTE - LAPERCHE - MARCONI  
MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS  
MMES LAFAYE - BUCHET - BARRAUD-DUCHERON - GENAC - DEVIGNE  
FONTAN - JEAN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

M. BERNARD par Mme BUCHET

M. FABER par M. Le MAIRE

Mme DE GAYE par Mme LAFAYE

M. BUSSEREAU par M. BENOIT

Mme GAUDIN par M. MARCONI

M. BARBAT par M. THOMAS

M. LE GUEUT par M. MONNARD

ABSENTS

MM GEOFFROY - CANDAU Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

M. le rapporteur expose :

*La Ville de ROYAN soucieuse de voir l'emploi se développer sur  
son territoire et en particulier dans la Z.A.E.C. se doit de favori-  
ser le développement des activités industrielles en créant des struc-  
tures d'accueil.*

./.

DATE DE CONVOCATION

5 mai

DATE D'AFFICHAGE

5 mai

Nombre de conseillers

en exercice 33

Nombre de présents

24

Nombre de votants

32

UNANIMITE

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné, M. LIGEARD, agissant en mon nom personnel ou pour le compte d'une personne physique ou morale demeurant 35 Av. REPENTIE 17000 LA ROCHELLE.

Promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN l'immeuble cadastré : section CI n° 475p. (en cours de numérotage.

pour une surface de : 8.200m<sup>2</sup> environ (sous réserve du bornage.

Cette vente sera faite sous les charges et conditions ordinaires moyennant le prix global hors taxes de : QUATRE CENT VINGT SIX MILLE QUATRE CENTS FRANCS (s/réserve du bornage) décomposé ainsi qu'il suit 52 F. x 8.200m<sup>2</sup> = 426.400F.

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de TROIS (3) mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, et sauf retard imputable à la Ville, le prix précité sera automatiquement révisé par application de la formule suivante :

$$P = P_0 \times \frac{BTO1}{BTO0}$$
 dans laquelle :

- P..... Prix révisé
- P<sub>0</sub>.... Prix d'origine convenu au jour de la signature de la promesse d'achat
- BTO<sub>0</sub>. Derrier indice Bâtiment National tous corps d'état connu au jour de la signature de la promesse d'achat
- BTO<sub>1</sub>.. Derrier indice Bâtiment National T.C.E. connu au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de la présente. Il est précisé que le terrain est desservi par les réseaux E.D.F., eau potable, eaux usées, et que les raccordements sont à la charge de l'acquéreur.

Dans tous les cas, la promesse devient caduque si l'acte de vente n'est pas intervenu dans un délai de SIX (6) mois à compter de la transmission du dossier au Notaire.

Pour le Député-Maire  
l'Adjoint-Délégué:



La Rochelle Le, 29 Avril 1987

Ju et approuvé pour la somme de quatre cent vingt six mille quatre cents francs

la mention "lu et approuvé pour la somme de...F. (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant la signature.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

01. JUIN 1987

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

ETAT PARCELLAIRE

M. LIGEARD

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI	475p	Z.A.E.C.	8.200m <sup>2</sup>	VILLE DE ROYAN

Pr le Député-Maire  
L'Adjoint Délégué  
Y. TAP.



Handwritten signature or mark.

Le Fond Départemental d'Aide à l'Industrialisation et au développement économique dispose de ressources provenant de dotations affectées par le Conseil général dans le cadre du Budget Départemental et pourrait apporter son aide sous forme de subventions.

Deux hypothèses sont possibles, à savoir :

- construction ou aménagement de bâtiments destinés à être rétrocédés.
- construction ou aménagement de bâtiments destinés à être loués.

La Société LIGARD désire installer ses activités dans la Z.A.E.C. pourrait bénéficier pour l'intermédiaire de la Ville des aides du Département.

Le coût total des travaux de construction du bâtiment est estimé à 2.710.000F. T.T.C. auquel il convient d'ajouter le prix du terrain de 462.400F. soit un montant global de 3.176.400F. environ T.T.C.

Le montant de la subvention est plafonné à 1.000.000F. La Ville devrait donc emprunter la différence, les Ets LIGARD remboursant les annuités.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Out l'exposé de M. le rapporteur,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux du 12.03.87  
Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de développer l'emploi sur son territoire.

DECIDE :

sous réserve de l'obtention des aides au département (Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation et au développement économique)

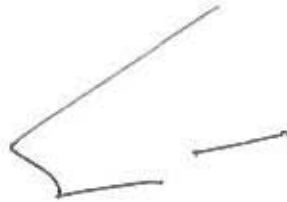
- a) d'accepter le principe de réalisation d'un bâtiment-relais sur un terrain de 8.200m<sup>2</sup> sis en Z.A.E.C. pour le compte de la Société LIGARD S.A. ayant son siège social 35 av. de la Repentie à LA ROCHELLE,

- b) de solliciter du Département les aides financières prévues dans le cadre des opérations bâtiment-relais.

- c) d'autoriser M. le député-maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous documents nécessaires à la conclusion de l'affaire.

Dans le cas où ces opérations ne seraient pas envisageables, d'autoriser M. le Maire ou M. le 1er Adjoint à signer l'acte de vente du terrain au profit de M. LIGARD selon les termes de la promesse d'achat signée le 29 avril 1987.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits  
ont signé au registre MM. les Membres présents  
PR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Député-Maire  
L'Adjoint délégué  
Y. TAP.



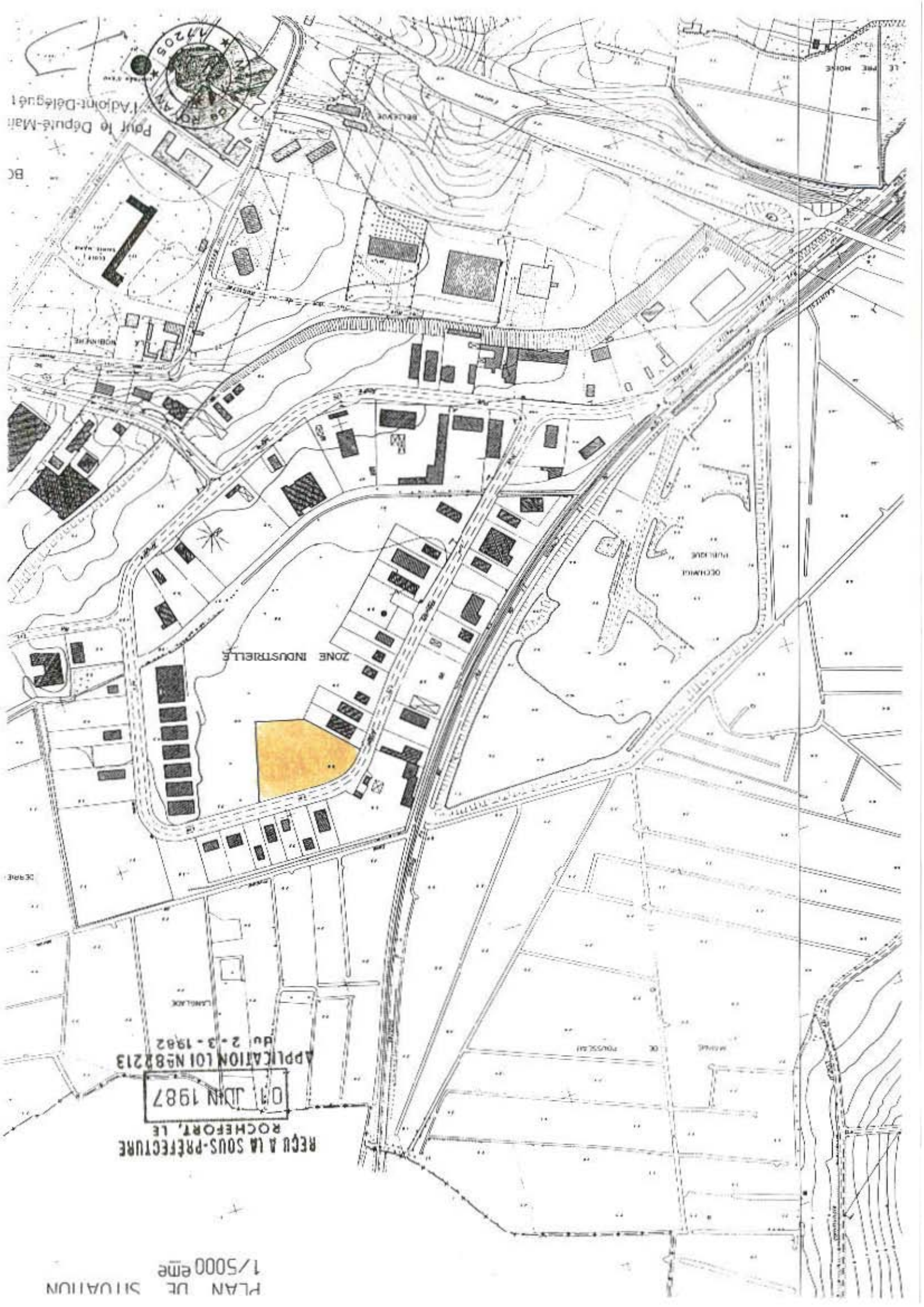


PLAN DE SITUATION  
1/5000<sup>ème</sup>

RECU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE

03 JAN 1987

APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982



ZONE INDUSTRIELLE

DECHARGE  
PUBLIQUE

LANGLAK

ROUSSILL

MORIS

03 JAN 1987

APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982

RECU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE

PLAN DE SITUATION  
1/5000<sup>ème</sup>

17205

Pour le Député-Maire  
Adjoint-Délégué

SOUS-PREFECTURE  
DE  
ROCHEFORT

SR

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

Le 1er Juin 1987

Le SOUS-PREFET  
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE  
de l'Arrondissement de ROCHEFORT

à

Monsieur le Maire  
de ROYAN

**OBJET** : Z. A. E. C. - Réalisation d'un bâtiment-relai pour le compte de la Société LIGARD S. A.  
Demande de subvention du Département au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation et au Développement Economique


**REFER** : Délibération du Conseil Municipal en date du 15 Mai 1987.

Au cours de sa séance susvisée, votre conseil municipal a décidé la réalisation de l'opération citée en objet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par courrier de ce jour, j'ai adressé un exemplaire de la délibération dont il s'agit à Monsieur le PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE du Département de CHARENTE-MARITIME, pour que, sous son couvert, votre demande soit transmise aux services compétents.

Vous ne manquerez pas d'être tenu informé de la suite qui sera réservée à votre demande.

Le SOUS-PREFET,  
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE  
de l'Arrondissement de ROCHEFORT

  
André DELAHAYE